

Présents : BAUP Alexandra, BLAJAN Gérard, DHAINAUT Nadine, GRAMOND Robert, RENON Jean-Louis, RIMAILHO Jean-Claude, SAUX Jean-Michel, SOUVERVILLE Fabien

Absents : DAUNES Sandrine, TOUZANNE Nadine a donné procuration à GRAMOND Robert

Secrétaire de séance : DHAINAUT Nadine

DM Chapitre 023 / 021

Monsieur le Maire informe que la trésorerie a fait remonter l'information que le budget voté n'était pas bien équilibré au niveau des deux sections.

En accord avec la Sous-Préfecture et le Trésor Public, ils demandent de retirer au chapitre 023 dépenses section de fonctionnement et au chapitre 021 recettes section d'investissement le montant de 45 186,20€, en procédant à une décision modificative (DM).

Après explications, les conseillers présents votent pour à l'unanimité.

CONTRAT DE TRAVAIL **D'ACCROISSEMENT** **TEMPORAIRE** **D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire informe que Madame CASTIES Lory est enceinte, qu'il est nécessaire d'embaucher une remplaçante durant le congé maternité.

Il informe le conseil de la candidature de Madame LACROIX Emilie qui a les compétences pour le poste et propose de l'embaucher sur la base du contrat suivant :

- Au poste d'adjoint administratif dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 8h/hebdomadaire pour le temps d'une adaptation au poste en doublon avec Madame CASTIES Lory et prévoit une augmentation d'heures hebdomadaires à 15h/semaine à la date d'arrêt de travail de Madame CASTIES Lory.
- Le présent contrat prendra effet au 24 mai 2022 jusqu'au 18 novembre 2022, soit une durée de 26 semaines.
- L'agent sera rémunéré à l'indice brut 378 au prorata des heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal présent vote pour 9 contre 0.

QUESTIONS DIVERSES

SINISTRE CLOCHES EGLISE

Suite au sinistre intervenu sur le moteur des cloches de l'église l'entreprise Bodet est passée pour un devis, qui s'élève à 3 904,20€ TTC. Il a été communiqué à l'assurance, ces derniers ont mandaté un expert qui se déplacera le 30 Mai à 8h30.

JURÉS D'ASSISES

La commune de Blajan organise le tirage au sort des Jurés d'assises le 4 juin 2022 à 11h00. Madame DHAINAUT Nadine est proposée afin d'y assister pour représenter la commune. La liste électorale lui sera remise au secrétariat

Fin de séance 22h41 / Signature :